# Exemple de contrat type

Contrat de travail à temps plein pour les travailleurs à durée indéterminée

Entre les soussignés

*Cliquez ou tapez pour saisir le texte.*

(ON *Cliquez ou tapez pour saisir le texte.* )(INSZ Cliquez ou tapez pour saisir le texte.)

*Cliquez ou tapez pour saisir le texte.*

ci-après dénommé "l'employeur", ci-après dénommé "le travailleur".

Il est convenu de ce qui suit :

**Article 1.**

Le travailleur est employé en qualité de Cliquez ou tapez pour saisir le texte.

**Article 2.**

Le contrat de travail est conclu pour une durée indéterminée, à compter du *Cliquez ou tapez pour saisir une date.*.

L'employeur et le travailleur relèvent de la commission paritaire *Cliquez ou tapez pour saisir le texte.*

**Article 3.**

Les horaires de travail du travailleur sont fixés à Cliquez ou tapez pour saisir le texte.heures par semaine.

Tous les détails de l'horaire de travail applicable et du temps de travail ont été enregistrés dans la

le règlement de travail.

**Article 4.**

Le salaire du travailleur est fixé à un montant brut de €. Cliquez ou tapez pour saisir le texte. par heure.

Le travailleur accepte explicitement le paiement de son salaire par compte bancaire sur le numéro de compte suivant : *Cliquez ou tapez pour saisir le texte.*

**Article 5.**

L'exécution du contrat de travail ne peut être suspendue pour les raisons et résiliée que selon les règles contenues dans la loi du 3 juillet 1978 sur les contrats de travail et comme indiqué dans le règlement de travail.

**Article 6.**

Le salaire, la nature du travail à effectuer, les horaires et le règlement de travail constituent des éléments essentiels du présent contrat de travail. Les autres éléments du contrat de travail sont expressément désignés par les deux parties comme non essentiels. L'employeur se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment ces conditions supplémentaires.

**Article 7.**

L'employeur et le travailleur peuvent résilier le contrat de travail à condition de donner un préavis écrit à l'autre partie. La durée doit être déterminée conformément aux dispositions de la loi du 3 juillet 1978 relative au contrat de travail, sans préjudice, le cas échéant, de l'application de l'article 70 de la loi portant introduction d'un statut uniforme pour les ouvriers et les employés en ce qui concerne les délais et jours de préavis et les mesures d'accompagnement.

**Article 8.**

Toutes les réalisations, créations ou conceptions de toute nature effectuées dans le cadre du contrat de travail et de la tâche imposée appartiennent sans restriction à l'employeur. Le travailleur cède expressément à l'employeur l'intégralité des droits relatifs à ces réalisations, créations ou dessins. L'employeur décide donc de manière autonome et sans restriction de la reproduction, de l'exploitation et de toute forme d'utilisation.

**Article 9.**

En signant ce contrat de travail, le travailleur reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement du travail applicable chez l'employeur et en accepter toutes les dispositions.

**Article 10.**

En outre, il a été expressément convenu : *Cliquez ou tapez pour saisir le texte.*

**Article 11.**

Le travailleur reconnaît avoir reçu un exemplaire original du présent contrat de travail dûment signé par toutes les parties.

Formaté en deux originaux pour Cliquez ou tapez pour saisir le texte. à l'adresse *Cliquez ou tapez pour saisir le texte.*

L'employeur Le travailleur

*Cliquez ou tapez pour saisir le texte.* *Cliquez ou tapez pour saisir le texte.*

Cliquez ou tapez pour saisir une date. Cliquez ou tapez pour saisir une date.

lu et approuvé lu et approuvé